A partir du 1er Janvier 2015, le CFA & Institut Santé Solidarité et l'ADAPSS-IDF deviennent ADAFORSS

PROGRAMME DPC	**ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE SOINS DANS UNE DEMARCHE DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION AUX PATIENTS**
Orientation Nationale	**Orientation n°2** : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients - Le développement de l'information et de l'autonomie du patient - La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance - La formation à la relation « professionnel de santé-patient » et au partenariat « soignant-soigné » *Et dans une moindre partie* ***Orientation n°3 : Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques*** - de développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, - la prévention des événements indésirables liés aux soins : sécurité des soins, gestion des risques (*a priori,* ou *a posteriori,* y compris les événements porteurs de risque), iatrogénie (médicamenteuse notamment chez les personnes âgées, vigilances, déclarations d'événements indésirables, infections nosocomiales, infections liées aux soins) ; - la connaissance par les professionnels des responsabilités juridiques des différents corps de métiers
Type de programme	Mixte
Etat des lieux, constat de départ	**Une attente forte des patients et de leur entourage** **La poursuite d'une réflexion sur l'information des patients** *(guide HAS)* **Une obligation réglementaire et déontologique** *(art. L.1142-4 du Code de la Santé Publique et art. 35 du Code de Déontologie Médicale)* **Un critère de certification HAS qui témoigne de certaines difficultés** *(Le critère 11c « Information du patient en cas de dommage lié aux soins » est le 3ème critère le plus impacté par des décisions)*

A partir du 1er Janvier 2015, le CFA & Institut Santé Solidarité et l'ADAPSS-IDF deviennent ADAFORSS

Objectifs du programme	Accompagner une équipe de soins (médicale et paramédicale) dans la mise en place et l'animation d'une démarche d'information des patients ou de leur entourage, particulièrement en cas de dommage lié aux soins en : - Analysant les pratiques professionnelles en matière d'information donnée aux patients et en matière d'identification des dommages liés aux soins (politique, culture, organisation et outils) - Définissant une politique d'information des patients et de soutien des professionnels de santé (charte d'information et de soutien des professionnels) - Etant capable de sensibiliser en interne les professionnels de santé sur les enjeux de l'information en cas de dommage lié aux soins et de la relation soignant-soigné. - Etant capable de réaliser une information en cas de dommage lié aux soins et en étant capable de l'évaluer (évaluation de la qualité de l'information, mise en place d'indicateurs de suivi) - Connaissant les techniques permettant d'informer les patients et leur entourage, particulièrement en cas de dommage lié aux soins
Compétences visées	- Etre capable de définir et accompagner une politique d'information des patients en cas - de dommage lié aux soins. - Etre capable de sensibiliser en interne les professionnels de santé sur les enjeux de l'information et de la relation soignant-soigné. - Etre capable d'informer les patients en cas de dommage lié aux soins
Public	Médecins, Sages-femmes, Cadres de santé, infirmière coordinatrice, directeur des soins Responsable assurance qualité et sécurité des soins, coordinateur des risques associés aux soins
Analyse des pratiques	**Modalités validées par la HAS** **Organisation d'une évaluation des pratiques en plusieurs temps** **1- En amont de l'analyse des pratiques :** - Elaboration par l'animateur du programme d'un questionnaire d'évaluation des pratiques et des connaissances à partir des critères de certification HAS, des obligations réglementaires et les guides de bonnes pratiques élaborés par la HAS (« annonce d'un dommage associé aux soins » et « délivrance de l'information à la personne sur son état de santé »)

2- Analyse des pratiques professionnelles (première partie)

- Préalablement à la session de perfectionnement des connaissances (1 mois à 2 mois avant), envoi aux participants du questionnaire d'évaluation auto administré permettant l'évaluation des connaissances individuelles de chaque participant et l'évaluation des pratiques au sein de l'établissement dans lequel il exerce en matière d'information en cas de dommage lié aux soins

- Lors de la session en présentiel : Restitution des évaluations et discussion collective autour de ces résultats lors de la session de formation (benchmarking et analyse collective)

3- Analyse des pratiques professionnelles (seconde partie)

- Mise en situation pratique avec présentation de cas cliniques évoquant différentes situations de dommages liés aux soins et de démarches d'information, lors de la session de formation (pratiques réflexives)

- Echanges collectifs autour des résultats d'évaluation et pratiques réflexives sur des situations réelles et/ou vécues (intérêt de la multidisciplinarité des participants pour la confrontation des points de vue sur l'information)

- Exercices de simulations à partir de supports élaborés par la HAS (évaluation et débriefing collectifs)

4- Individualisation des évaluations

A l'issue de l'analyse des pratiques, chaque participant recevra :

- Un compte-rendu individuel d'auto-évaluation et la synthèse de l'analyse Collective (la session en présentiel est conclue par la synthèse des bonnes pratiques en matière d'information en cas de dommages liés aux soins)

- Les axes d'amélioration individualisés remis en fin de session de formation
(fiches actions et échéances)

Acquisition et perfectionnement des connaissances	**Session de formation avec apports théoriques et séance de simulation** : **Apports théoriques et pratiques** - Présentation des éléments de contexte, obligations réglementaires et éthiques en matière d'identification des évènements indésirables et

	d'information en cas de dommages liés aux soins - Présentation des guides HAS « annonce d'un dommage associé aux soins » et « délivrance de l'information à la personne sur son état de santé » comme référentiels de bonnes pratiques (quels sont les freins à la démarche d'information ? quels sont les facteurs de succès ? La charte d'information ? la conduite à tenir au cours du processus d'information en cas de dommage lié aux soins…) - Formation spécifique aux méthodes de questionnement éthique (être convaincu de la démarche d'information en cas de dommage lié aux soins) et à l'écoute active (remettre le patient au cœur du dispositif, concepts de Carl ROGERS) - Retour d'expérience sur 15 ans d'accompagnement d'équipes : les trucs et astuces, les pièges à éviter **Exercices de simulation (méthode validée par la HAS)** - Exercice de simulation à partir de plusieurs supports vidéo avec exercices collectifs en ateliers basés sur des jeux de rôles (mise en situation d'une information ratée et d'une information réussie) - Evaluation collective des pratiques de simulations par les participants. (Scénario élaboré par la HAS, grille d'évaluation fournie) **A l'issue de la session en présentiel chaque participant recevra :** - Un support de formation présentant les éléments de contenu abordés (papier et clé USB) - Les supports vidéo avec le mode d'emploi pour déployer cet exercice de simulation au sein de leur établissement - Un diaporama support de sensibilisation (outil de déploiement de la démarche) Le guide élaboré par la HAS « Annonce d'un dommage lié aux soins » ayant servi de référentiel à la démarche
Suivi et impact du programme DPC	1- **Evaluation des connaissances** en amont et en aval du programme (Questionnaire d'évaluation auto-administré) 2- **Suivi des actions de sensibilisation** relatives à l'information en cas dommage en interne (modalités et nombre de personnes sensibilisées en interne)

	3- **Evaluation de la session d'acquisition et perfectionnement des connaissances** par les participants (questionnaire de satisfaction) 4- **Evaluation à distance** (6 mois) après l'action de formation avec le questionnaire initial auto administré et comparaison des résultats (mise en perspective des axes d'amélioration dégagés à la suite de l'évaluation initiale et de la session en présentiel) 5- **Suivi du nombre d'informations délivrées** aux patients, du nombre de plaintes de patients, du nombre de retours d'expérience organisés par l'établissement à la suite des informations (Indicateurs préalablement sélectionnés) 6- **Session collective de retour d'expérience** d'une demi-journée relative à la mise en œuvre des acquis avec échanges collectifs (6 à 7 mois après la session de formation initiale en présentiel)
Durée	1 journée et demi de présentiel réparties sur une année soit : - Auto évaluation (1 à 2 mois avant la session en présentiel - **Session en présentiel : Session d'échanges collectifs et formation avec exercices de simulation** (7 heures), - Actions correctrices et mise en application (in situ durant 6 à 7 mois) - **Session de retour d'expérience** à distance (3 heures)
Intervenant	Médecin en exercice (en secteur chirurgical), gestionnaire de risques et de crises, ayant une expérience de 15 ans d'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de démarches de gestion des risques notamment d'information en cas de dommages liés aux soins au sein d'un groupe de plus de 100 établissements de santé. L'animateur de ce programme est par ailleurs coordinateur pédagogique de l'enseignement de la gestion des risques au sein de l'Université de Caen (master, UFR de médecine, UFR de pharmacie, IFCS) Il intervient dans plusieurs formations universitaires relatives à la gestion des risques (CHU Anger, Université Paris 7 et Paris 5, Ecole Centrale Paris, Lille 2) Ayant reçu une formation de formateur assurée par la HAS spécifique à l'information en cas de dommages liés aux soins, il utilisera préférentiellement les outils élaborés par cette institution comme outils de référence. Enfin, ayant participé activement à l'élaboration du Programme National pour la Sécurité des Patients (Axe 2 et Axe 1) il aura à cœur de rattacher cette démarche aux orientations nationales du DPC.
Modalités organisationnelles	Lieu : **ADAFORSS**, 15 rue Aristide Briand, 92300-Levallois Perret Dates **: 9 juin et 17 novembre 2015** Horaires : 9H30-17H30 **En intra** : nous consulter

Modalités de suivi	Attestation de suivi de programme DPC
Modalités d'évaluation	Evaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires. Une attestation individuelle sera délivrée à chaque participant.
Tarif inter	740€ HT, repas non compris
Contact	Virginie WILLEMS ☎ : 01 70 23 23 57 E-mail : virginie.willems@adaforss.fr